

LP Métiers de la Communication : Chargé de Communication Institutionnelle Corporate

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
550 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

La Licence Professionnelle «Métiers de la Communication : Chargé de communication Institutionnelle, Corporate» forme des professionnels de la communication capables d'exercer leurs métiers au sein d'un contexte socio-économique mouvant et fortement digitalisé. Les chargés de communication ont pour mission de diffuser une image favorable de leur entreprise et/ou leur organisation (Etat, collectivités territoriales, ...) que ce soit vis-à-vis de publics externes ou internes. Le champ d'intervention est large puisqu'il peut concerner la communication interne, la communication commerciale, la communication institutionnelle ou encore la communication événementielle et corporate. Les publics cible peuvent faire l'objet d'actions de communication utilisant les médias et supports traditionnels (et/ou historiques) ou bien des leviers de communication provenant des médias digitaux.

Placé sous la tutelle de sa Direction, le chargé de communication conçoit et diffuse les différents supports de communication, suit les budgets, peut être amené à négocier avec les différents prestataires.

A l'issue de la Licence Professionnelle « Métiers de la Communication : Chargé de communication », les étudiants sont donc en mesure d'une part, d'accompagner les entreprises, les institutions, les agences (de communication ou de presse) dans la promotion de leur image, de leur notoriété et/ou celles de leurs clients et d'autre part, d'utiliser les outils de gestion et de communication du secteur professionnel (maîtrise des logiciels Photoshop et Indesign, de la communication digitale via notamment les réseaux sociaux, etc.)

Exemples de métiers :

- Chargé de communication interne ou externe Conseil en communication
- Attaché de presse
- Chargé des relations publiques
- Concepteur rédacteur presse sur Internet Assistant de logistique événementielle
- Responsable d'évènements
- Webmaster éditorial, responsable de contenu Community Manager

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de premier cycle dans un domaine tertiaire ou sciences humaines : DUT, L2, BTS...

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : de février à mai

► Rythme d'alternance

2j en formation (jeudi et vendredi) / 3j en entreprise (lundi, mardi et mercredi)

Rentrée : septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Adeline HEBERT - adeline.hebert@univ-evry.fr

Contact administratif : Valérie LAURENT - scol-LPccation@univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 78 72

Contact CFA EVE : ASSELIE Kenny-Jones - kj.assellie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04 /

► Lieu(x) de formation

Université Paris-Saclay - UFR SHS

2 rue du Facteur Cheval

91000 EVRY



Programme de la formation

UE11 - Culture générale et communication 1

- Communication écrite
- Anglais
- Méthodologie de gestion de projet et planification 360°

UE12 - Technique et numérique 1

- PAO, graphisme (Photoshop, InDesign, etc...)
- Chaîne graphique et relations prestataires
- Techniques audiovisuelles

UE13 - Communication et management 1

- Communication institutionnelle
- Analyse des médias
- Communication événementielle
- Psychosociologie des organisations

UE14 - Marketing et stratégie

- Marketing
- Stratégie de communication publicitaire
- Social media

UE21 - Culture générale et communication 2

- Communication et expression orale
- Anglais
- Actualités et tendances

UE22 - Technique et numérique 2

- Communication et expression orale
- Anglais
- Actualités et tendances

UE23 - Communication et management 2

- Communication corporate
- Stratégie des relations publiques et communication de crise
- Droit de la communication

UE24 - Activités professionnelles

- Projet tuteuré et challenge
- Méthodologie et mémoire
- Conférences et visites

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-